

## **La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc s'associe à la Région pour soutenir les commerçants et artisans des centres-villes**

« Le dispositif régional 'Financer mon investissement commerce et artisanat' existe depuis de nombreuses années. Dans la perspective de soutenir et de redynamiser les centres-villes des 10 communes du Pays du Mont-Blanc, les élus ont décidé de s'associer à la Région pour permettre aux commerçants et aux artisans des centres-villes ouverts à l'année de demander cette aide financière », explique Jean-Marc Peillex, Président de la CCPMB.



**Commerçants,  
Artisans** ayant un point de vente  
des centres-villes

Des projets de rénovation ?  
De création ou reprise d'un commerce ?

vous pouvez bénéficier des  
**AIDES**  
de la Région et  
de la Communauté de Communes

Informations  
[ccpmb.fr/commerces](http://ccpmb.fr/commerces)  
[economie@ccpmb.fr](mailto:economie@ccpmb.fr)

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Pays du Mont-Blanc  
communauté de communes

Dans un premier temps, cette aide est disponible jusqu'à la fin de l'année 2022. Les établissements - commerçants, les artisans et les indépendants - doivent répondre à certains critères dont :

- se situer en centre-ville d'une des 10 communes,
- avoir un effectif inférieur ou égal à dix salariés,
- disposer d'une superficie inférieure à 400 m<sup>2</sup>,
- réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros.

Les investissements éligibles sont en lien avec l'installation ou la rénovation du point de vente, neuf ou d'occasion (vitrines, façades, enseignes, décoration, aménagements intérieurs, mise en accessibilité du local, aménagement de terrasses, organisation de point de retrait...)

### **Montant de l'aide accordée pour des dépenses plafonnées à 50 000 euros ht :**

- 20 % de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- 10 % de la CCPMB

La CCPMB consacre un budget de 50 000 euros à cette opération.

Pour obtenir l'aide, l'établissement doit adresser une première demande, avant démarrage des travaux, à la Région via son site portail [ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr](http://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr), puis une seconde, à la CCPMB par un courrier avec les pièces justificatives.

« Cette aide permettra de répondre aux attentes des commerçants et artisans qui font vivre les centres-villes de nos communes, » déclare Georges Morand, Vice-président en charge de l'économie.

**Toutes les informations disponibles sur [ccpmb.fr/commerces](http://ccpmb.fr/commerces)**